

**Date d'affichage : 19/12/2018**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE</b> <b>REUNION TELEPHONIQUE DU 18/12/2018</b></p>
--

**Présents** : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, D. SAUVAGE, J.VARLET, T.DOUILLY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Plateau U6-U7 du 10/11/2018 à St LEONARD.**

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de St LEONARD avant le 27/11/2018 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 € à St LEONARD

**Plateau U6-U7 du 14/11/2018 à CALAIS SO.**

Non envoi de la feuille de plateau ainsi que les feuilles de présence par le club de CALAIS SO avant le 04/12/2018 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 € à CALAIS SO.

**Plateau U8-U9 du 21/11/2018 à CALAIS BALZAC.**

Non envoi des feuilles de présence par le club de CALAIS CATENA avant le 04/12/2018 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 € à CALAIS CATENA.

**Reprise de dossier mis en attente :**

**Journée du 28/10/2018**

SD3A-50344.1 HALLINES/EPERLECQUES B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. HALLINES 0 – EPERLECQUES B 3 par pénalité.

**Journée du 04/11/2018**

SD1B-50066.1 NORDAUSQUES/ARQUES ES B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. NORDAUSQUES 0 – ARQUES ES B 2.

**Journée du 05/12/2018**

Challenge U11D3C – 55787.1 : RACQUINGHEM A / SURQ. ESCOEUIL B. Non envoi de la feuille de match par l'équipe de RACQUINGHEM ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District.

Homologué RACQUINGHEM A 0 – SURQ.ESCOEUIL B 3 par pénalité. Amende de 20 € à RACQUINGHEM.

**Journée du 06/12/2018**

FUTSAL D1A-51988.1 WIMEREUX FUTSAL/CALAIS JEUNES FUTSAL B. Non fonctionnement du chronomètre, l'équipe de Wimereux ayant trouvé une solution de rechange. Homologué : WIMEREUX 4 – CALAIS JEUNES FUTSAL B 2.

**Journée du 09/12/2018**

Forfait en challenge Futsal Féminin :

HESDIN OL B : amende 100€

RECQUES SUR HEM : amende 100€.

**Journée du 16/12/2018**

Forfait en challenge Futsal Féminin :

GUINES MARAIS : amende 100€

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET